



Collège Edmond-Lucien VALARD

CHERS PARENTS

1) Pensez à lire les formulaires concernant la demi-pension, ils sont remis par la vie scolaire, à vos enfants



Les périodes de règlements sont :

- Début juillet et début septembre pour le *1^{er} trimestre* (Sept à Déc)
- Début Décembre/Mi-Déc pour le *2^{ème} trimestre* (Janv à Mars)
- Début Mars/Mi-Mars pour le *3^{ème} trimestre* (Avril à Juin)

2) Libellez vos chèques à l'ordre de :



3) Pensez à inscrire le nom et prénom de votre enfant au dos de celui-ci



Collège Edmond Lucien Valard

CHERS PARENTS

Vous avez la possibilité de régler en ligne sur le site internet du Collège,

Dans

Google

tapez

Collège Edmond Lucien Valard

Suivre la procédure en cliquant sur



1) Vous devez vous inscrire

2) Ensuite vous recevrez un code (dans un délai de 24 à 48h)

A l'aide de celui-ci, vous pourrez procéder aux différents paiements, (voire même en plusieurs fois).